



COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mai, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

Etaients présents :

Communauté de Communes
De Carnelle-Pays de France

MM. KRIEGUER, LYEUTE, TURBAN, DUFOUR, ALATI, LECLAIRE,
FERON, DUPONT délégués titulaires.
Mme LAMOTTE, déléguée suppléante.

Communauté de Communes
Du Haut Val d'Oise

Mmes HARNET, PERINI, LEGRAND, GROUX déléguées
titulaires.
MM. FOIREST, ALFANDARI, LESUEUR, FALLOT, BOUCHOUICHA,
PINSSON, COACHE, ESTRADE, DEGOUY, BOUCHEZ délégués titulaires.

Communauté de Communes
De la Vallée de l'Oise et des
Trois Forêts

MM DELAIS, BOUDER, KISLING, LEFEBVRE, MACE,
WEIFFENBACH délégués titulaires.
Mmes CHAUMERLIAC, BOQUET déléguées titulaires.
M. MOREAU délégué suppléant.
Mmes CHAPALAIN, GODENNE, déléguées suppléantes.

Communauté de Communes
Sausseron Impressionnistes

M. DELAMARE délégué titulaire.

Absents excusés :

M. Francis Carron (Maffliers), M. LE BON Bernard (Bruyères sur Oise), M. Alain Garbe (Bruyères sur Oise), M. Daniel Leray (Bruyères sur Oise), Mme Elisabeth Hubert (Bruyères sur Oise), M. Gérard Allart (Viarmes)

Assistaient également à la réunion :

Séverine Le Blanc (syndicat Tri Or), Jean Christophe Jacquet (syndicat Tri Or), Jean Noël Poutrel Maire de Bernes sur Oise, Alain Kasse Maire de Persan, Pierre Bemels Maire de Presles, Eric Couppé Maire d'Hédouville, Alain Lauret Maire Adjoint de Maffliers, Jean Marie Duhamel Maire de Ronquerolles, Catherine Borgnes Maire de Nointel, Philippe Van Hyfte Maire de Nerville la Forêt

Secrétaire de séance :

Jean Jacques COACHE ;

Commune non représentée :

Hédouville, Bruyères sur Oise, Villaines sous Bois, Maffliers.

Le quorum atteint la séance commence à 19h05, est interrompue par l'alarme incendie et reprend à 19h15.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2019

Le procès-verbal du Comité Syndical du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

La Présidente rappelle les éléments relatifs à la collecte des encombrants :

Ce dossier a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour du Comité Syndical du 26 mars 2019 dont vous trouverez l'exposé et la discussion dans le procès-verbal joint.

Lors de cette séance, il a été décidé de laisser à la commission le soin de poursuivre son travail.

Cette dernière s'est réunie le 19 avril. Elle a pris note des observations et des souhaits ayant d'ores et déjà fait l'objet d'un consensus à savoir :

- Prendre acte de l'obligation de trier les encombrants et donc de ne plus collecter en mélange comme aujourd'hui,
- Ne pas modifier pour autant l'offre d'une prestation par mois de collecte en porte à porte des encombrants en ramenant à un appel par mois à la place de 6 par an,
- La nécessité de développer une campagne de communication dès le second semestre sur les raisons des changements d'organisation de cette collecte en porte à porte et les objectifs à atteindre.

La commission a détaillé la mise en place qui pourrait être indiquée dans l'appel d'offre à intervenir.

Elle a relevé la nécessité du plus large consensus nécessaire dans ce dossier qui passe par une connaissance des obligations et objectifs auxquels le syndicat est soumis. Il a été proposé de réunir à nouveau le comité syndical pour terminer le débat et d'y inviter les maires qui n'en sont pas délégués.

Sur le contexte réglementaire :

a. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte nous impose :

- Une diminution de 50 % des déchets envoyés à l'enfouissement à l'horizon 2025.
Globalement le syndicat aujourd'hui met en enfouissement (chiffres 2018)
 - 10 784 tonnes de refus de compostage
 - 4 386 tonnes d'encombrants déposés dans le hall à Champagne sur Oise
- Une interdiction d'enfouir les déchets valorisables.

La composition de nos encombrants a fait apparaître une valorisation possible à hauteur de 80%. Il convient de s'organiser pour traiter les 3 500 tonnes d'encombrants qui ne seront plus acceptés au centre d'enfouissement.

b. La Loi de Finances 2019 prévoit une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les déchets enfouis. Le syndicat s'est déjà exprimé sur ce dossier qui à terme en 2025 et si rien n'est fait, à égalité de prestations servies et de tonnage verrait la contribution des communautés de communes augmenter de plus de 10 % soit un million d'euros.

Sur le contexte local :

Actuellement la collecte est effectuée selon un calendrier fixe annuel, une fois par mois en porte à porte. Elle soulève plusieurs problèmes, à savoir les déchets sortis la veille dans les rues souvent sans respect du règlement de collecte ; ces mêmes déchets éparpillés dans la soirée ou la nuit et enfin les services communaux obligés de collecter ce qui reste sur les trottoirs.

A propos des retours d'expérience d'autres collectivités :

Les collectivités qui font de la collecte en porte à porte qui nous entourent (en Région Parisienne) se livrent ou vont le faire à des réflexions et des analyses. Peu de communication actuellement sur les orientations décidées, les syndicats sont au même stade que TRI OR.

Sur le scénario proposé par la commission :

Il serait prévu dans le cadre de l'appel d'offre à la charge du titulaire du marché de mettre en place les moyens de collecte permettant le tri des déchets et l'organisation de la collecte sur rendez-vous à savoir :

- Quand l'utilisateur le souhaite (limité toutefois à une fois par mois), il appelle le service sur un numéro dédié afin de demander une collecte en indiquant ce qu'il souhaite faire enlever.
- L'utilisateur et le service conviennent d'un jour, du lundi au samedi et d'une plage horaire de collecte. Ce rendez-vous pourrait intervenir dans les quinze jours qui suivent l'appel et tant que possible dans le mois calendaire.
 - L'utilisateur doit être présent lors de cette collecte
 - Le collecteur pourrait avertir l'utilisateur de son arrivée par téléphone ou SMS dans une durée à définir
 - Les déchets doivent être sortis par l'utilisateur
- La collecte des quartiers du Village à Persan (1 100 logements) et de Boyenval à Beaumont sur Oise (500 logements) feraient l'objet de dispositions particulières dans le cadre d'un marché réservé. La collecte de certains collectifs pourrait faire l'objet, avec leur accord, d'un calendrier préétabli.

Il conviendra de définir avec précision ce qu'il sera possible de collecter. La commission propose de supprimer les branchages actuellement pris en fagot.

En ce qui concerne la communication, il conviendra d'expliquer dans un premier temps, les obligations qui ont conduit à réorganiser la collecte, de mettre en avant à la fois les déchetteries mais aussi le réemploi, l'échange et les dons avant de mettre définitivement l'encombrant au rebus.

Dans un second temps et avant le démarrage (au plus tôt le 1^{er} janvier 2020) valoriser la liberté de l'utilisateur dans le choix de sa période de consommation du service, insister sur l'ouverture de la prestation au samedi et sur sa présence lors de la collecte.

Sur le calendrier et la mise en application :

Le renouvellement du marché de collecte est fixé au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la procédure d'appel d'offres, le marché sera publié courant juin 2019 pour une attribution en octobre 2019.

Les nouvelles dispositions pourraient être applicable dès le 1^{er} janvier 2020

Discussion :

Madame Groux s'interroge à propos de la présence de l'utilisateur et l'organisation de la collecte. Madame Harnet rappelle les modalités de la prise de rendez-vous et justifie la nécessité de la présence de l'utilisateur pour éviter les rajouts du voisinage et le prévenir des déchets qui ne seront pas collectés. Madame Groux dit que les personnes âgées ne pourront pas sortir leurs déchets en journée, ni se faire aider. Elle évoque également le cas des déménagements. Madame Harnet explique que la collecte sera prévue le samedi. Pour les déménagements, Monsieur Dufour répond que les administrés utiliseront leur véhicule de déménagement pour aller en déchetterie. Madame Harnet précise que comme actuellement, il sera possible de trouver des solutions pour ces demandes exceptionnelles. Madame Groux évoque ses inquiétudes concernant les dépôts sauvages et sur la collecte de l'habitat collectif. Madame Harnet rappelle que des mesures particulières seront prises pour l'habitat collectif et la sortie des déchets au moment du passage du camion limitera le risque de dépôts (plus de présentation la veille). Madame Groux demande ce qui sera fait pour le RAC. Madame Harnet répond que le RAC est moins problématique que Boyenval par rapport aux quantités. Madame Harnet redit l'importance de responsabiliser les bailleurs, les syndicats et les administrés en facturant des interventions et en verbalisant.

Monsieur Féron dit qu'il n'y a pas de solution miracle et évoque la situation au Pays de Thelle. La mise en place sera difficile et nécessitera une bonne communication. Il faut insister sur l'abandon de l'enfouissement des déchets collectés en porte à porte.

Monsieur Bemels demande le retour d'expérience sur la mise en place de cette collecte. Monsieur Féron répond que l'expérience est concluante sur le Pays de Thelle mais il rappelle qu'ils sont dotés d'un réseau important de déchetteries. Au total, 7 déchetteries couvrent le territoire du Pays de Thelle. Madame Harnet précise que la présence de l'utilisateur est réclamée suite à l'expérience du Pays de Thelle.

Monsieur Macé intervient pour dire que se pose la question de la 3^{ème} déchetterie sur le territoire. Le plan de communication est à faire et il faut le présenter comme un nouveau service. Aujourd'hui beaucoup de personnes profitent de journées de RTT. Elles pourront se libérer et s'organiser pour être présentes. La ligne de communication sera axée sur la souplesse et le meilleur service.

Madame Legrand partage l'avis de Monsieur Macé sur la 3^{ème} déchetterie. La commune de Nointel fait parti des communes qui ont eu une baisse du service public avec la réduction des fréquences et là encore les communes de Persan et Beaumont sur Oise sont traités différemment. Madame Harnet répond que la réduction des fréquences date de 6 ans et l'équipe en place n'a pas augmenté la participation globale des communes, au contraire.

Monsieur Duhamel est en désaccord total avec ce projet et il se désolidarise complètement de la communication. Il se chargera de sa propre communication.

Madame Legrand explique que la population ne sait pas que les encombrants sont enfouis et qu'ils ne sont pas triés. Madame Harnet indique que l'information est dans le rapport d'activité par exemple mais ce dernier est à destination des élus : charge aux communes de diffuser l'information.

Monsieur Lauret rappelle que la baisse des fréquences de collecte était obligatoire à l'époque car le prestataire s'était trompé dans sa réponse et les coûts allaient augmenter avec l'augmentation des carburants. Pour contenir le tarif du marché de collecte, le syndicat avait choisi de réduire les fréquences de collecte pour compenser l'augmentation au renouvellement du marché.

Monsieur Lesueur prend la parole et dit que sur Chambly, les encombrants sont sortis sans la présence des usagers alors que le syndicat prévoit la présence des usagers pour la présentation.

Monsieur Macé dit que la population s'adapte avec les rendez-vous EDF et GDF qui sont entre 10h et 12h. Mais pour les encombrants qui restent sur le trottoir, après plusieurs jours ils sont pris en charge par les agents des communes. Il faut donc responsabiliser la population. Sur la question des déchets verts, Monsieur Macé fait remarquer que tout le monde n'est pas équipé d'une remorque au contraire de la population de l'Oise qui est mieux équipée pour se déplacer en déchetterie. Si les déchets verts ne sont plus considérés comme un encombrant, alors on peut considérer que le service n'est plus assuré.

Monsieur Fallot pose la question sur le marché de traitement des encombrants qui vient d'être renouvelé. Madame Harnet répond que le marché en cours est adaptable, il dure 1 an et est renouvelable 1 fois.

Monsieur Krieguer est pour mettre en place le changement dès le 1^{er} janvier 2020. Monsieur Bouchez est en accord avec Monsieur Krieguer.

Monsieur Macé insiste sur la communication qui sera déterminante dans ce changement.

Monsieur Van Hyfte dit que ce n'est plus au syndicat d'assister les administrés. Ils doivent prendre conscience. Il indique avoir en charge le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). La loi est là avec de nouvelles contraintes à appliquer. Le syndicat devra cibler la communication pour que la population en prenne conscience.

Monsieur Estrade évoque les coûts supplémentaires si le syndicat demande le tri. Les camions seront différents. Madame Harnet fait part de l'expérience du Pays de Thelle qui a vu les coûts diminués directement liés à la diminution du tonnage collecté.

Madame Harnet explique à Monsieur Couppé le fonctionnement de la pesée embarquée. Chaque commune a son tonnage qui lui est propre.

Monsieur Moreau évoque le passage des camionnettes avant la collecte et tout ce qui est récupéré.

Monsieur Kisling dit que pour les pavillons qui sont en point de regroupement à 300 mètres, les administrés n'attendent pas. Monsieur Lesueur répond qu'ils seront prévenus du passage du camion, soit par sms ou par téléphone.

Le Comité Syndical :

Sur le changement des conditions de collecte en porte à porte des encombrants :

Après en avoir délibéré, à la majorité (29 votes pour - 3 votes contre - 3 absentions)

FIXE les nouvelles conditions de collecte en porte à porte des encombrants telles qu'exposé ci-dessus,

Sur la date de mise en place des nouvelles conditions de collecte des encombrants en porte à porte,

Après en avoir délibéré, à la majorité (24 votes pour - 9 votes contre - 2 abstentions)

DECIDE de mettre en place ces nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La Présidente du syndicat
Joëlle HARNET



